



DECISION N° 2022/40

OBJET : Contrat de maintenance Bibliotheca

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 mai 2020, visée par la Sous-préfecture de Calais, le 28 mai 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le montant du contrat de maintenance Bibliotheca est inférieur au seuil de 25 000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

De signer le contrat de maintenance, contrat permettant la maintenance des automates de prêt et portique de la médiathèque avec Bibliotheca 5 Boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre, France pour un montant de 397,05 € HT.

ARTICLE 2:

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} Octobre 2023 au 30 Septembre 2024.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le comptable public du SGC de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 27 Septembre 2023

Olivier MAJEWICZ

#signature#

Maire d'OYE-PLAGE